



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2024 472

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD-CADRE D'ETUDES GEOTECHNIQUES,
STRUCTURELLES ET DE POLLUTION DES SOLS 3 LOTS - ATTRIBUTION ET SIGNATURE
DES ACCORDS-CADRES LOTS 1 ET 2**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, ayant pour objet les études géotechniques, structurelles et de pollution des sols, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, multi-attributaires pour le lot n°1, conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible 3 fois tacitement par période d'un an, portant sa durée maximale à 4 ans et décomposé comme suit :

- lot 1 : études géotechniques pour un montant maximum de 600 000 € HT/an
- lot 2 : études structurelles pour un montant maximum de 100 000 € HT/an
- lot 3 : études de pollution des sols pour un montant maximum de 200 000 € HT/an

Considérant que la procédure pour le lot 3 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une erreur matérielle sur les documents de consultation ne permettant pas de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 juin 2024 a décidé de retenir les offres des sociétés suivantes jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Le groupement SEMOFI (mandataire) / GEOSOND, dont le siège social est situé à VILLENEUVE LE ROI (94290), 595 rue des Voeux Saint Georges pour un montant issu du détail estimatif de 28 596,33 € HT et la société FONDASOL dont le siège social est situé à AVIGNON (84140), 290 rue des Galoubets pour un montant issu du détail estimatif de 36 064,00 € HT,

- Lot 2 : La société GINGER CEBTP dont le siège social est situé à BETHUNE (62400), Technoparc Futura rue de l'Université pour un montant issu du détail estimatif de 6 147,33 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet les études géotechniques, structurelles et de pollution des sols, conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible 3 fois tacitement par période d'un an, portant sa durée maximale à 4 ans avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : pour un montant maximum annuel de 600 000 € HT avec le groupement SEMOFI (mandataire) / GEOSOND, dont le siège social est situé à VILLENEUVE LE ROI (94290), 595 rue des Voeux Saint Georges et la société FONDASOL dont le siège social est situé à AVIGNON (84140), 290 rue des Galoubets,

- Lot 2 : pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT avec la société GINGER CEBTP dont le siège social est situé à BETHUNE (62400), Technoparc Futura rue de l'Université.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **25 JUIN 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 JUIN 2024**

Et de la publication le : **27 JUIN 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel